

Compte rendu de la rencontre avec le requérant

Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova par la Ville de Terrebonne

Lieu : Conférence téléphonique à partir des bureaux du BAPE, Québec
Date et heure : Le 10 août 2016, à 14 h

Participants

REQUÉRANT

M. Éric Charbonneau
*Porte-parole, ministère de la
Défense nationale*

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Michel Germain M. Alexandre Corcoran-Tardif
*Président de la commission Conseiller en communication
d'enquête et de la médiation*

Ouverture de la réunion à 14 h par le président et mot de bienvenue.

La réunion a été convoquée par la commission pour tenter de répondre à une demande du requérant, le ministère de la Défense nationale, qui porte sur deux points. Le premier point porte sur la possibilité de rectifier certaines informations qu'il juge fausses sur la base de la dernière proposition des engagements du promoteur, transmise par courriel le 27 juillet 2016. Le requérant évoque également le caractère public de la lettre de transmission du promoteur qui contient les propositions d'engagements.

Le deuxième point porte sur les propositions d'engagements du promoteur que le requérant juge insuffisantes concernant la prise en compte des impacts potentiels du projet sur la propriété du ministère de la Défense nationale.

Après une brève mise en contexte, le commissaire soumet au requérant deux propositions. Le commissaire indique au requérant qu'il peut se prévaloir de son droit de rectification mais que cette demande sera rendue publique ultimement dans le rapport du BAPE. L'autre option envisageable est que la commission soumette le commentaire du requérant à la Ville. Si le promoteur accepte de considérer les commentaires du requérant et de modifier le contenu de la lettre de transmission, seule la version modifiée de la lettre d'engagements proposés serait rendue publique, puisque, en règle générale, seuls les documents finaux sont rendus publics.

Pour le second point, le commissaire propose au requérant qu'il mette par écrit ce qu'il souhaite comme engagement supplémentaire de la part du promoteur concernant la prise en compte des impacts potentiels du projet afin qu'il prévoie les mesures d'atténuation appropriées.

À la suite de ces échanges, le commissaire indique que, tel que convenu, il y aura reprise de la discussion entre le BAPE et le MDN le 30 août prochain sur les propositions de la Ville de Terrebonne, puis discussion entre le BAPE et la Ville de Terrebonne sur les demandes du Ministère.

La réunion prend fin à 14 h 30.

Compte rendu fait le 11 août 2016	Préparé par : Alexandre Corcoran-Tardif
	Validé par : Michel Germain